

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 16 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU
Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Freddy ROYER**DELIBÉRATION N° 6****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : RENOVATION DE DEUX COULOIRS A L'ECOLE ANNE FRANK-
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : DETR**

Suite à la restructuration des écoles qui a eu lieu en 2017, la commune de Naintré a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de rénovation de ses écoles sur plusieurs années.

Les récents épisodes de canicule font apparaître la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil dans les bâtiments publics et particulièrement au sein de l'école maternelle qui accueille un public sensible.

Il est nécessaire de traiter les deux couloirs de l'école maternelle qui sont en couverture polycarbonate et qui génèrent un apport de chaleur important de l'école en période de canicule. Ils sont à contrario, un important apport de froid en période hivernale.

Le projet de travaux pour l'école maternelle Anne Frank en 2020 consiste donc à remplacer 4 fenêtres de toit et la couverture en polycarbonate de ces deux couloirs par des couvertures en panneaux de toitures isolants recouverts en bac acier en privilégiant des couleurs en harmonie avec le reste de l'école.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-après et de solliciter la subvention DETR de l'État.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR sollicitée (30%), soit	9 432,00 €
- Fonds propres (70%), soit :	22 008,00 €
Total	31 440,00 € HT

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil de l'école Anne Frank,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,


Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention;
- **décide** pour ce projet de solliciter une subvention DETR auprès de l'État;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **17 JAN. 2020**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le **17 JAN. 2020**



The seal is circular with the text 'MAIRE DE NAINTRÉ' around the top and '86530' at the bottom. It features a central emblem with a figure and a cross, flanked by two stars.